RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

REPÈRES POUR LE PILOTAGE NUMÉRIQUE DANS LE SECOND DEGRÉ

Guide du chef d'établissement

2026 - 2027



DRANE Bourgogne-Franche-Comté – Octobre 2026

SOMMAIRE INTERACTIF

1. La DRANE : son équipe et ses relais en territoire (p.3)

2. Les stratégies nationale et régionale du numérique pour l'éducation (p.4)

3. Numérique à l'École : vos leviers et vos responsabilités en tant que chef d'établissement (p.6)

4. Votre métier de cadre à l'ère de l'IA (p.7)

5. Organisation des actions de l'année (p.9)

6. Les différents rôles en lien avec le numérique (p.12)

7. Le cadre juridique relatif à la protection des données personnelles (p.14)

8. Des outils institutionnels pour faciliter la gestion de votre établissement (p.15)

9. Le développement et l'évaluation les compétences numériques (p.17)

Cette ressource est libre d'utilisation sous réserve de mentionner le crédit suivant :
DRANE Bourgogne-Franche-Comté
Région académique Bourgogne Franche-Comté - Délégation régionale académique au numérique pour l'éducation–
Dernière date de mise à jour 14.10.2026

1.
La DRANE Bourgogne-Franche-Comté, son équipe et ses relais en territoire

La délégation régionale académique au numérique pour l'éducation de la région académique Bourgogne-Franche-Comté (DRANE Bourgogne-Franche-Comté) est chargée de développer les usages du numérique au service de la pédagogie.

L'équipe de la DRANE est organisée autour d'un bureau *Appuis et valorisation* et de trois pôles d'activités :

- Le pôle « Ressources, numérique et territoire » outille et accompagne les équipes pédagogiques afin qu'elles développent des usages numériques sécurisés et raisonnés
- Le pôle « Formation et compétences numériques » soutient le développement professionnel intégrant le numérique via la formation
- Le pôle « Recherche et expérimentation numériques » assure le suivi des projets innovants tout en facilitant le dialogue entre les acteurs de terrain et la recherche

▶ Découvrez l'organigramme détaillé sur notre site Internet
https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/equipe

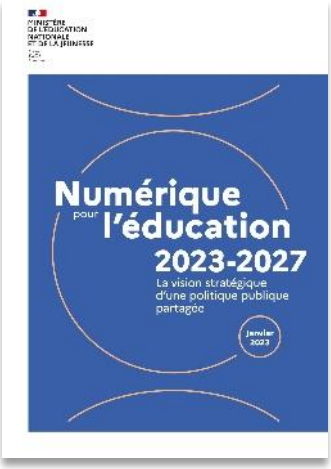
La DRANE s'appuie sur **ses réseaux en territoire** qui relaient sa stratégie :

- Les référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN)
- Les interlocuteurs académiques pour le numérique (IAN) : enseignants du 2d degré missionnés pour travailler à l'intégration du numérique dans la didactique de leur discipline.
- Les enseignants référents aux usages numériques (ERUN) : enseignants du 1er degré membre d'une équipe départementale pilotée l'IEN en charge du numérique.

Vous avez besoin d'….	Votre interlocuteur privilégié >
… une aide pour l'utilisation d'un service en ligne, d'une application, un dispositif numérique, d'une ressource numérique etc.	> L'équipe support de la DRANE via un un ticket Cépages
… un conseil sur la stratégie numérique de votre établissement	> Votre RUPN, en lien avec un conseiller au numérique de la DRANE rattaché à votre département géographique
… une formation pour votre équipe pédagogique	> L'EAFC de votre académie de rattachement
… une réponse concernant les données personnelles	Le délégué à la protection des données (DPD) de la Région académique (dpd@region-academique-bourgogne-franche-comte)
Une question Générale à la DRANE	> L'assistante de direction de la DRANE par e-mail : ce.drne@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

2.
Les stratégies nationale et régionale du numérique pour l'éducation

2.1. LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE NATIONALE (2023-2027)



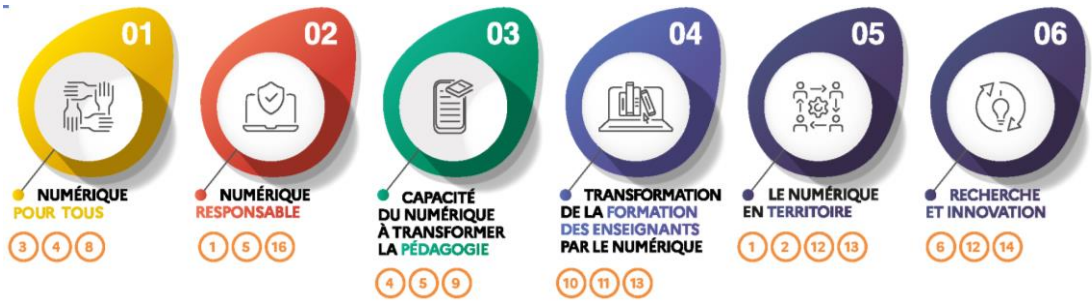
« *Depuis mars 2022, les acteurs de l'éducation - l'État et ses opérateurs, les collectivités, les éditeurs et les EdTech, les associations - ont conduit une réflexion stratégique sur le numérique pour l'éducation, en approfondissant et en enrichissant les propositions qui avaient émergées ces dernières années et notamment lors des états généraux du numérique éducatif. Cette réflexion se matérialise aujourd'hui par une vision stratégique commune du numérique pour l'éducation, dont les principaux bénéficiaires sont les élèves, leurs parents, les enseignants et plus globalement l'ensemble des équipes mobilisées dans les écoles et établissements, les personnels de direction et tous les agents du ministère en administration centrale ou dans les académies.* »

❶ Renforcer la coopération nationale et locale entre les acteurs de l'éducation autour de projets pédagogiques numériques.
❷ Développer les compétences numériques des élèves.
❸ Fournir aux professeurs une offre d'outils/ressources numériques et encourager leur usage en proposant davantage de formations et d'accompagnement.
❹ Développer la robustesse, la sécurité, l'accessibilité, la qualité et l'éco-responsabilité des outils institutionnels.

▶ Consultez le document intégral sur la page dédiée
https://www.education.gouv.fr/feuilles-de-route-450426

2.2. LA STRATÉGIE NUMÉRIQUE RÉGIONALE (2023-2027)

Pour construire sa politique numérique éducative en prenant en compte les caractéristiques et les besoins de son territoire, la Région académique Bourgogne-Franche-Comté a décliné la stratégie nationale en se fixant 6 axes prioritaires :



La feuille de route numérique de l'établissement scolaire doit être guidée par la stratégie régionale.

▶ Consultez la brochure « Stratégie régionale du numérique pour l'éducation » (DRANE, 2023) téléchargeable depuis notre site Internet : https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/missions/

2.3. LES MISSIONS DE LA DRANE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

En s'appuyant sur son réseau d'acteurs du numérique qu'elle coordonne sur l'ensemble du territoire régional, elle met en œuvre une feuille de route stratégique régionale. Dans le cadre de sa mission pédagogique, elle accompagne les écoles et les établissements dans leurs projets liés au numérique et travaille sur huit champs d'intervention :

- Accompagner et conseiller les écoles et les établissements scolaires dans le développement et l'intégration du numérique dans leurs pratiques pour la classe.
- Former et sensibiliser les personnels sur des thématiques émergentes du numérique à travers la formation initiale et continue ou l'organisation de webinaires et séminaires.
- Accompagner les enseignants dans le développement de leurs compétences numériques notamment via le dispositif Pix+ Édu.
- Encourager l'innovation et valoriser les initiatives individuelles et les projets collectifs en territoire.
- Assurer le suivi d'expérimentations de mise en œuvre de nouvelles stratégies pédagogiques avec le numérique.
- Consolider et faciliter le déploiement de ressources et services innovantes.
- Organiser des comités aux usages du numérique (CUN) pour un ancrage territorial renforcé.
- Mettre en place des partenariats en lien avec l'enseignement supérieur et la filière du numérique.

La DRANE contribue ainsi à la diffusion d'une culture numérique basée sur des pratiques pédagogiques mesurées et des usages culturels raisonnés.

▶ Consultez la page académique « Numérique pour l'éducation »
https://www.ac-besancon.fr/numerique-pour-l-education-124227

3.
Numérique à l'École : vos leviers et responsabilités en tant que chef d'établissement

Sans tout gérer vous-même, vous devez connaître l'environnement d'équipements et de services (infrastructures financées par les collectivités, ENT, GAR, applications nationales et locales), fixer des règles d'usage claires et veiller à leur application. Cela passe notamment par :

- la mise à jour des données administratives (STSweb, SIECLE)
- la prise en compte des référentiels nationaux d'équipement
- le dialogue avec les collectivités et les services académiques pour disposer d'un socle cohérent et sécurisé.

Vous avez également un rôle central en matière de sécurité numérique : vous êtes responsable de l'organisation de la sécurité des systèmes d'information dans l'établissement (disponibilité, intégrité, confidentialité et traçabilité des données), de la prévention des incidents et de leur signalement aux services compétents. Vous devez articuler cybersécurité, RGPD et usages pédagogiques, vous appuyer sur des chartes d'usage, et faire respecter les bonnes pratiques (gestion des accès, choix des applications compatibles avec le GAR, validation préalable d'outils hors catalogue, continuité pédagogique en cas de crise).

Enfin, votre pilotage du numérique s'appuie sur une répartition claire des missions de chacun.
En l'occurrence, vous avez la possibilité de :

- déléguer les aspects pédagogiques au RUPN. Le RUPN vous accompagne dans la stratégie numérique, anime une communauté et bénéficie d'une formation spécifique, tandis que les collectivités assurent la maintenance technique.
- créer une commission numérique. Avec cette commission, vous pourrez inscrire le numérique dans le projet d'établissement et le pilotage pédagogique, c'est-à-dire, assurer un suivi des indicateurs (état du parc, taux d'usage des ENT, indicateurs Pix et Pix+Édu, plan de continuité pédagogique) et mobiliser les nombreuses ressources nationales mise à disposition (Éduscol, apps.education.gouv.fr, CRCN, stratégie numérique 2023-2027).

IH2EF INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE L'ÉDUCATION ET DE LA FORMATION

La rubrique du Film annuel s'enrichit d'une nouvelle fiche consacrée au pilotage du numérique pour l'éducation (IH2EF, février 2025)

Extrait de la page web :

« […] Le développement du numérique éducatif transforme l'écosystème scolaire en modernisant l'administration grâce aux démarches dématérialisées. Il contribue à simplifier la gestion administrative et à renforcer la communication entre les établissements, les élèves et les familles. Il permet aussi d'améliorer la continuité pédagogique en autorisant l'accès à distance aux ressources pédagogiques. L'éducation au numérique devient également une priorité pour former des citoyens compétents face aux enjeux technologiques et aux bouleversements induits par les intelligences artificielles génératives. La question du numérique nécessite d'avoir une vision globale allant des usages, à la sécurité des connexions, en passant par la maintenance des équipements et services. »

▶ Consultez le dossier complet *Le pilotage du numérique pour l'éducation : publication d'une nouvelle fiche du Film annuel* (IH2EF, février 2025) : https://www.ih2ef.gouv.fr/le-pilotage-du-numerique-pour-leducation-publication-dune-nouvelle-fiche-du-film-annuel

4.
Votre métier de cadre à l'ère de l'IA

4.1. DIALOGUE ENTRE PILOTAGE, ÉTHIQUE ET FORMATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



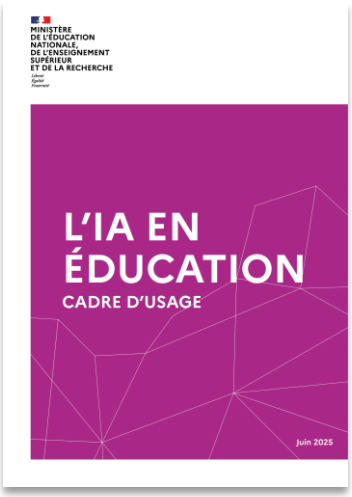
L'IA offre de nouvelles perspectives pour le pilotage et la prise de décision dans les établissements, en facilitant l'analyse des données et l'optimisation des actions éducatives. Son intégration suppose toutefois une vigilance constante quant au respect des valeurs éthiques, à la transparence des outils et à la protection des données personnelles. Si l'IA constitue un levier pour la formation et l'accompagnement des personnels, elle est également un sujet sur lequel sensibiliser vos équipes.

La DRANE propose différents formats de formation pour s'acculturer à l'IA : un parcours Magistère en auto-inscription, des webinaires d'une heure ou des parcours plus complets inscrits au PRAF encadrement.

Vous pouvez également solliciter une FIL.

▶ En savoir plus sur notre offre de formation à l'attention des personnels d'encadrement 2026 – 2027 : https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/formations-2026-2027/

4.2. *CADRE D'USAGE DE L'IA EN ÉDUCATION* (MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, JUIN 2025)



En tant que chef d'établissement, vous êtes appelés à développer une culture commune autour des nouvelles pratiques professionnelles liées à l'IA, de protéger les données et de sécuriser l'évaluation des élèves.

Si ses capacités génératives permettent de produire textes, images ou programmes, elles exigent aussi une vigilance accrue face aux biais, aux erreurs de contenu, aux incertitudes juridiques sur les droits d'auteur et à la gestion des données personnelles.

La construction collective de repères apparaît donc essentielle pour une intégration éclairée de l'IA dans les établissements scolaires.

L'utilisation d'outils d'IA générative en classe par les élèves est strictement réglementée par ce Cadre d'usage de l'IA en éducation. Extrait (p.10) : « *Chaque établissement doit prendre en compte la réalité des usages des IA par les élèves. En particulier, le conseil des maîtres et le conseil pédagogique (et autres instances compétentes) s'emparent de cette question pour adapter et diversifier leur politique en matière de devoirs et d'évaluation, en mettant au premier plan le raisonnement et la résolution de problème.*

▶ Consultez la synthèse du cadre sous forme d'infographie https://edunumrech.hypotheses.org/14797

Ce que dit le *Cadre* selon le niveau d'enseignement :

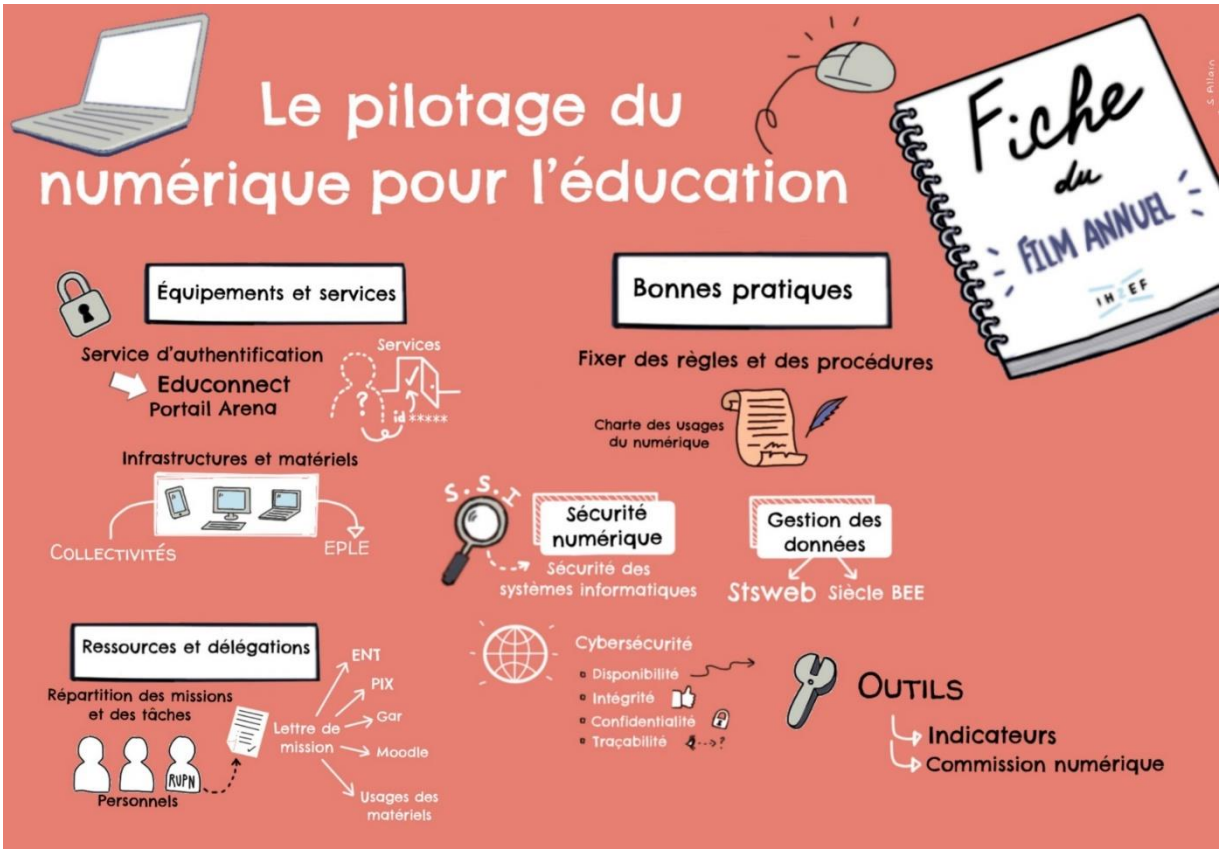
École	• Simple sensibilisation à la compréhension de ce qu'est l'IA. • Aucune manipulation directe d'IA générative.
Collège (dès la 4e)	• Utilisation pédagogique en classe, limitée, encadrée, expliquée et accompagnée par l'enseignant, dans le respect des données personnelles. • Évaluation et renforcement des compétences numériques via des outils comme la certification Pix IA (obligatoire dès la rentrée 2026 en 4e).
Lycée	• Utilisation autonome possible dans un cadre d'apprentissage et de formation explicitement défini par l'enseignant. • Il est conseillé de tenir compte de ces usages dans le projet d'évaluation pour conserver l'équité dans l'évaluation des élèves et leur orientation.
Devoirs	🚩 Recourir à une IA générative pour tout ou partie d'un devoir, sans autorisation explicite ni appropriation personnelle, constitue une fraude.
Détecteurs d'IA	🚩 Non recommandés : peu fiables, ils peuvent pénaliser à tort un élève.

4.3. CE QU'UN CHEF D'ÉTABLISSEMENT PEUT METTRE EN PLACE

- Une règle commune : un paragraphe sur l'IA dans la charte des usages et le règlement intérieur votés en conseil d'administration.
- Une politique d'évaluation adaptée : le conseil pédagogique (et, au lycée, le projet d'évaluation) fait une place au raisonnement et à la résolution de problème, prévoit des temps de production en classe et précise ce qui est autorisé devoir par devoir.
- Une formation de l'équipe : solliciter une FIL/FIR auprès de l'EAFC et/ou faire connaître les formations à candidature individuelle du PRAF.
- Un circuit de validation des outils : tout outil d'IA utilisé avec des élèves passe par la même procédure que les autres applications avec avis du DPD.
- Le suivi de Pix IA : deux parcours formatifs et non certifiants, obligatoires en 4e, en 2de (générale, technologique, professionnelle) et en 1re année de CAP. La généralisation est effective depuis la rentrée 2026, avec une mise en œuvre progressive jusqu'à la fin de l'année 2026-2027. Les résultats sont visibles dans Pix Orga.
- Une information des familles : une page de l'ENT et une réunion de rentrée expliquent ce qui est permis, ce qui constitue une fraude et pourquoi.

Les intelligences artificielles et leurs usages en éducation (Éduscol, juin 2025)
▶ *Charte pour l'éducation à la culture et à la citoyenneté numériques : guide d'accompagnement* (novembre 2025)
▶ *L'intelligence artificielle dans les établissements scolaires* (Rapport IGÉSR – mai 2022)

5.
Organisation des actions de l'année (« Film annuel »)



Sur une page Internet dédiée (*Le pilotage du numérique pour l'éducation*, février 2025), l'IH2EF met à disposition des chefs d'établissement des outils d'accompagnement au pilotage du numérique dans un collège ou un lycée.

Nouveautés 2026 - 2027

- Deux **parcours IA** sont désormais obligatoires en 4è, 2nde GTP et en 1er année de CAP. Ces parcours sont formatifs, sans certification. > Action pour la rentrée : Planifier les passations et suivre l'avancement dans Pix Orga.

- Le dispositif "**Portable en pause**" est généralisé de la maternelle au lycée. Les modalités sont fixées localement dans les collèges par les Principaux avec le Département de rattachement. Au lycée, la réflexion est idéalement à conduire dans les instances de démocratie scolaire. L'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des objets connectés s'inscrit dans un cadre global de promotion d'un numérique raisonné à l'École et dans le respect d'une forme de droit à la déconnexion > Action pour la rentrée : verifier que les modalités figurent au règlement intérieur

- **L'arrêté du 7 septembre** 2026 (Cadre de référence du numérique pour l'éducation) définit le cadre de référence du numérique pour l'éducation fixe les règles techniques, de sécurité et écoresponsables applicables aux services numériques utilisés dans les collèges et lycées publics. Les chefs d'établissement organisent la sécurité du système d'information de l'EPLE.

6.
Identification des différents rôles en lien avec le numérique

« Le chef d'établissement n'est pas chargé directement de gérer tous les équipements et services numériques, mais il doit connaître les bonnes pratiques d'usage du numérique, les diffuser et les faire appliquer, à la fois dans le cadre du fonctionnement de l'établissement et de l'éducation au numérique. Du fait de l'importance prise par les outils numériques dans le quotidien des personnels et des usagers, il est indispensable de fixer des règles et des procédures permettant à chacun d'accéder facilement aux outils (connexion) et de les utiliser dans le respect des autres utilisateurs. Le chef d'établissement peut s'appuyer, entre autres, sur une charte des usages du numérique […]

Le chef d'établissement doit préciser la répartition des missions et des tâches concernant par exemple la gestion de l'espace numérique de travail (ENT), les parcours PIX (certification numérique), la plateforme pédagogique (Moodle ou Éléa), le suivi du GAR avec notamment l'attribution des ressources numériques, l'administration du site web ou encore la réservation et la maintenance des équipements numériques, notamment mobiles. Il peut s'appuyer sur les compétences des référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) pour mettre en œuvre sa stratégie du numérique qui s'inscrit dans le projet académique de la Région académique en lien avec la stratégie nationale. » (source : Pilotage pédagogique du numérique pour l'éducation, IH2EF)

6.1. LE RUPN, MAILLON ESSENTIEL DE VOTRE STRATÉGIE NUMÉRIQUE

Le référent pour les ressources et usages pédagogiques numériques (RUPN) fait vivre le volet numérique du projet d'établissement au sein des collèges et des lycées. Concrètement, ce sont des enseignants qui ont une appétence et/ou des compétences particulières pour le numérique et qui sont chargés d'accompagner leurs collègues dans la prise en main des appareils et solutions numériques.

Des conseillers au numérique de la DRANE sont chargés d'animer le réseau des RUPN des collèges et lycées à l'échelle d'un même département géographique. Ces 'référents départementaux' peuvent être contactés via un *ticketing* Cépages.

▶ En savoir plus sur les missions des RUPN

6.2. DÉLÉGUER VOS DROITS

En votre qualité de chef d'établissement, vous êtes par défaut : l'administrateur de l'ENT, le gestionnaire d'EduConnect, l'administrateur Pix Orga, l'administrateur Éléa et le référent d'affectation des ressources du médiacentre/GAR. Vous avez la possibilité de déléguer ces rôles à d'autres personnes au sein de votre établissement.

Administrateur ENT

Il administre l'ENT et vous conseille sur des choix stratégiques comme par exemple le mode de communication interne à l'établissement ou le paramétrage des différents comptes personnels, il accompagne l'équipe éducative et l'encourage à exploiter l'ENT en lien avec le RUPN, il informe les équipes, les élèves et parents des outils et ressources à leur disposition.

▶ En savoir plus sur l'ENT ÉCLAT-BFC

Gestionnaire ÉduConnect



Tous les élèves des collèges et lycées publics ainsi que leurs représentants légaux peuvent bénéficier d'un compte ÉduConnect. Celui-ci permet l'accès au portail Scolarité Services du Ministère à l'adresse teleservices.education.gouv.fr pour effectuer des démarches en ligne (par exemple demandes de bourses, orientation, inscription) ou consulter le livret scolaire.

ÉduConnect permet également d'accéder à l'ENT de l'établissement ou d'autres services (se renseigner auprès de l'établissement). Il notifie et distribue les comptes des élèves ; il assure le suivi et aide les élèves en cas de problème (activation impossible de leur compte, mot de passe oublié ou identifiant perdu) ; il suit l'activation des comptes responsables et aide les responsables en cas de besoin, il analyse les statistiques des comptes de son établissement à des fins de pilotage stratégique. L'accès au module de gestion d'ÉduConnect se fait en passant par leur portail ARENA.

▶ En savoir plus sur EduConnect

Administrateur Éléa



Éléa est une plateforme pédagogique portée et mise à disposition par le Ministère de l'Éducation Nationale. Elle propose toute la richesse de Moodle avec une interface utilisateur simplifiée. Elle permet aux enseignants des écoles, collèges et lycées de créer des parcours d'apprentissage scénarisés et personnalisés, tout en intégrant des éléments interactifs, engageants et motivants.

Les administrateurs Éléa facilitent la mise en œuvre en veillant plus spécifiquement à l'inscription des élèves en actualisant les listes d'élèves.
Ils peuvent être contactés via Cépages en cas de besoin.

▶ En savoir plus sur la plateforme ELEA



Administrateur Pix Orga : Pix Orga est la plateforme dédiée à l'évaluation et au suivi pédagogique. Elle permet de lancer des campagnes de test pour évaluer un groupe d'élèves ou une classe. Tous les parcours joués permettent aux élèves de construire progressivement leur profil de compétences numériques. Les administrateurs Pix Orga facilitent le suivi et les analyses des parcours Pix proposés par les enseignants pour accompagner et former les élèves et étudiants.

▶ En savoir plus sur la plateforme Pix Orga

Référent d'affectation délégué (RAD) : la désignation des RAD est réalisée dans l'interface du médiacentre (GAR) via l'ENT ; une fois la désignation réalisée, un délai de 24 à 48h peut être nécessaire pour que les personnes désignées disposent du bouton vers le GAR. Les RAD se connecteront avec leur compte personnel au sein de l'ENT.

Le référent académique GAR (RAGAR) et la référente académique aux ressources numériques (RARN) sont des conseillers au numérique de la DRANE. Ils peuvent être contactés via Cépages en cas de besoin.

▶ En savoir plus sur les missions des RAD

7.
Le cadre juridique relatif à la protection des données personnelles

7.1. RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les premiers concernés par le RGPD sont les responsables de traitement. Dans l'Éducation nationale, il s'agit des DASEN pour le 1er degré et des chefs d'établissement pour le 2nd degré.

Depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en application du RGPD, toute utilisation de données personnelles doit faire l'objet d'une information des personnes concernées détaillant d'une part les traitements mis en place, et d'autre part, d'une inscription sur le registre des activités de traitement de l'établissement d'autre part pour être conforme :

- les outils et les données personnelles utilisés (qu'elles concernent les élèves ou le personnel) doivent être notifiés dans un registre de traitement par le chef d'établissement.
- il faut privilégier les outils hébergeant les données de préférence en France et ne les partageant pas avec des tiers.
- il faut veiller à ce que les productions des élèves en tant qu'œuvres de l'esprit (article L112-2 du Code de la propriété intellectuelle) soient utilisées avec l'autorisation des responsables légaux.

▶ Téléchargez le *Guide pratique : Les violations des données dans l'éducation* (CNIL, mai 2025)

Fonction créée par RGPD, le délégué à la protection des données (abrégé DPD, DPO en anglais) est la personne qui veille au respect du cadre légal concernant la protection des données au sein d'une organisation.

7.2. LA PROTECTION DES DONNÉES À L'ÈRE DE L'IA

Pour accompagner l'usage de l'IA dans le cadre pédagogique, la CNIL a publié en juin 2025 une FAQ pour les responsables de traitement (chefs d'établissement, Ministère, autorités académiques), axée sur les obligations légales et les conditions de mise en conformité.

« *Ces ressources fournissent des repères essentiels avec des conseils à prendre en compte avant tout usage d'un système d'IA dans un but pédagogique, à commencer par le choix de l'outil, la compréhension de son fonctionnement, ainsi que son paramétrage. La CNIL rappelle également qu'il est important d'intégrer un délégué à la protection des données dans ce type de réflexion. Ces bonnes pratiques permettent d'ancrer l'usage de l'IA dans un cadre éducatif éthique, transparent et respectueux des droits des personnes, en particulier des mineurs. Au-delà des aspects pédagogiques et juridiques, l'introduction de l'IA dans l'éducation doit s'inscrire dans une réflexion plus globale. Les systèmes d'IA ne sont pas neutres : leur développement et leur usage impliquent des enjeux éthiques, sociaux et environnementaux que les acteurs éducatifs doivent également prendre en compte.* »

L'IA pour votre propre travail : l'IA peut aider à analyser des données et à préparer des documents. La FAQ de la CNIL conseille de commencer par le choix de l'outil, la compréhension de son fonctionnement et son paramétrage, et d'associer le DPD à la réflexion. Un service grand public ne garantit pas la non-réutilisation des données saisies : n'y placez jamais de noms d'élèves, de situations individuelles ou de documents confidentiels.

8.
Des outils institutionnels pour faciliter la gestion de votre établissement

8.1. POURQUOI UTILISER L'ENT ÉCLAT-BFC ?

L'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) vous permet d'optimiser le fonctionnement global de votre établissement en ce qu'il centralise et facilite l'accès à un bouquet de services numériques indispensables au quotidien : gestion des emplois du temps, suivi des notes, communication simplifiée avec les familles, mais aussi avec votre équipe pédagogique, affichage d'actualités en page d'accueil, mise à disposition des ressources pédagogiques, travail collaboratif entre les élèves etc. En adoptant pleinement cet outil, vous favorisez la continuité pédagogique, améliorent la collaboration entre les enseignants, les élèves et les parents, et renforcent la sécurité et la fiabilité des échanges d'informations.
La généralisation des ENT s'inscrit pleinement dans la stratégie du numérique éducatif portée par le ministère de l'Éducation nationale. Un ENT est une porte d'entrée unique qui facilite la gestion administrative et la communication, soutient les pratiques pédagogiques et encourage la collaboration entre l'ensemble des acteurs de la communauté éducative. Par ailleurs, l'intégration de ces services dans la vie scolaire contribue à développer les compétences numériques des élèves.

▶ En savoir plus sur l'ENT ÉCLAT-BFC

Pour bien maîtriser l'ENT, la DRANE propose trois ressources d'accompagnement :

- Le guide de rentrée à destination des chefs d'établissement
- Des fiches d'usage qui explicitent, pas à pas, les fonctionnalités principales de l'ENT
- Une page web dédiée au GAR, au médiacentre et aux ressources numériques

7.2. ENT, CUN ET COHÉSION TERRITORIALE

La DRANE coanime les comités aux usages numériques (CUN) avec les neufs collectivités territoriales (les huit départements et la région). Les membres des CUN se réunissent 2 fois par an dans chaque collectivité territoriale.

Il s'agit de collectifs stratégiques dont l'objectif est de faciliter le dialogue tripartite réunissant les représentants des EPLE, des services de la Région académique et des collectivités territoriales concernés par le numérique. Les CUN visent à favoriser les échanges constructifs autour des usages numériques éducatifs, en accompagnant la communauté éducative dans l'appropriation des systèmes d'information et des outils numériques. Elle ne constitue pas une instance décisionnelle ni un lieu de vote, mais un cadre d'échanges, de réflexion et de concertation entre partenaires.

Les comptes-rendus sont transmis aux membres ainsi qu'aux chefs d'établissements et aux RUPN

7.3. APPS.EDUCATION.FR : DES OUTILS NUMÉRIQUES POUR SIMPLIFIER LE QUOTIDIEN

Les apps.education.fr offrent une suite complète de 18 outils conformes au RGPD. L'utilisation de ces services se réalise dans un contexte sécurisé et souverain porté par le Ministère.

Pour un chef d'établissement de collège ou lycée, les services les plus utiles sont ceux qui servent à coordonner les équipes, organiser les réunions, partager les documents, communiquer de façon sécurisée et piloter des données administratives :

TCHAP : Communication professionnelle sécurisée	Groupes de direction, équipe pédagogique, CPE, gestionnaires, correspondants académiques ; évite de mélanger sphères pro et personnelle
NUAGE : Stockage et partage de documents	Groupes de direction, équipe pédagogique, CPE, gestionnaires, correspondants académiques ; évite de mélanger sphères pro et personnelle
EVENTO : Gestion des disponibilités	Réservation de créneaux d'entretien : familles, personnels, élèves, entretiens de recrutement ou de médiation.
GRIST : Suivi administratif et tableaux de bord	Bases de données pour suivre les projets, incidents, matériels, subventions, actions du projet d'établissement ou dossiers de candidatures

D'autres apps utiles selon les situations :

VISIO-AGENTS : Adapté aux réunions entre adultes — équipe de direction, gestionnaire, infirmière, CPE, chefs de département

DOCS : Rédaction collaborative rapide d'une note de service, d'un compte rendu, d'un projet ou d'un protocole à plusieurs

CodiMD : Prise de notes collaborative pendant une réunion, préparation d'un conseil ou co-écriture d'un document de travail

Filesender ou France Transfert : envoi sécurisé de fichiers volumineux, par exemple des vidéos, dossiers de candidature ou archives de projets.

Comment accéder aux apps ?

Tous les personnels de l'Éducation nationale sont inscrits d'office à la plateforme et peuvent s'y connecter avec une adresse courriel académique (par exemple en @ac-besancon.fr ou @ac-dijon.fr pour les personnels exerçant dans la Région académique Bourgogne-Franche-Comté). Il est conseillé de choisir l'authentification nationale qui utilise le même chemin d'accès qu'Arena.

9.
Développement et évaluation des compétences numériques

En tant que chef d'établissement, vous jouez un rôle central dans la mise en œuvre de formation à destination des personnels et des élèves, notamment concernant les compétences numériques via Pix et Pix+ Édu.

8.1. LES FORMATIONS LOCALES DE PROXIMITÉ

Les formations d'initiative locale (FIL) et les formations d'initiative en réseaux (FIR) visent une adéquation encore plus fine avec les attentes du terrain, permettant une réactivité accrue aux besoins spécifiques des équipes pédagogiques. Les conseillers au numérique de la DRANE interviennent in situ et accompagnent les projets numériques et pédagogiques sur des thématiques variées: l'intelligence artificielle, Moodle, Pix, l'hybridation, la classe inversée ou la création vidéo par exemple.
Vous pouvez solliciter l'EAFC de votre Académie pour mettre en place une FIL ou FIR. Des classes virtuelles de présentation d'une heure sont proposées par les formateurs de la DRANE, elles vous permettent de vous faire une idée du contenu des FIR.

▶ Découvrez notre offre de formation complète 2026 - 2027

8.2. PIX, POUR LES ÉLÈVES

Vous organisez et supervisez le déploiement de Pix en gérant l'importation et la mise à jour des listes d'élèves dans Pix Orga, en coordonnant la planification des parcours d'évaluation et de certification et en accompagnant les équipes pédagogiques.

Une liste de vérification (check list du chef d'établissement, Pix, année 2025-2026) récapitule les principales opérations à réaliser dans votre établissement : import élèves, invitations enseignants, campagnes de rentrée et 6e, information responsables légaux, vérification de la certificabilité, planification des sessions, finalisation et exploitation des résultats.



8.3. PIX, POUR LES MEMBRES DE VOTRE ÉQUIPE ÉDUCATIVE MAIS AUSSI POUR VOUS

Vous encouragez la formation continue des enseignants et conseillers principaux d'éducation en les aidant à renforcer leurs compétences numériques, à s'adapter aux évolutions technologiques et aux exigences du cadre de référence des compétences numériques pour l'éducation (CRCN-Édu). Pix est conçu pour consolider les compétences des professionnels de l'éducation qui, à leur tour, pourront accompagner leurs élèves. La certification permet également de faire reconnaître officiellement leurs compétences par l'État et le monde professionnel.
Depuis la rentrée 2024, la DRANE permet aux enseignants, CPE et personnels de direction de passer la certification Pix. Elle se déroule dans les mêmes conditions que celles des élèves : d'une durée d'1h45, elle repose sur les 16 compétences du CRCN. Elle remplace le Certificat informatique et internet C2i (niveau 1).

▶ En savoir plus sur l'accompagnement de Pix par la DRANE Bourgogne-Franche-Comté

8.4. PIX+ ÉDU, POUR RENFORCER LA CULTURE NUMERIQUE DE VOTRE ÉQUIPE

Les enseignants qui envisagent un niveau avancé ou expert peuvent prétendre à la certification Pix+ Édu, Pix+ Édu vise à renforcer la culture numérique professionnelle des enseignants et des personnels d'éducation mais aussi à certifier leurs compétences. Il propose des outils pour aider les enseignants à intégrer ces compétences dans leur enseignement et à évaluer les acquis de leurs élèves.

▶ En savoir plus sur Pix+ Édu

DRANE Bourgogne-Franche-Comté
Région académique Bourgogne-Franche-Comté
Délégation régionale académique au numérique pour l'éducation

Site de Besançon
5 rue du Général Sarrail
25000 Besançon

Site de Dijon
2G, rue du Général Delaborde
BP 81921 21000 Dijon

Courriel : ce.drne@region-academique-bourgogne-franche-comte.fr

Découvrez notre offre de service complète sur notre site Internet :
https://drne.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/